



FORMULAIRE POUR LE PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR DOMESTIQUE

Conditions d'admissibilité

1. La requête doit être effectuée par le demandeur (propriétaire ou responsable de la gestion des matières résiduelles de la résidence ou de l'établissement pour lequel le composteur est acheté). **Si vous êtes locataire ou habitez un immeuble de condominiums, vous devez également faire remplir la **section 2** du formulaire par le propriétaire de votre immeuble OU présenter une lettre signée attestant l'autorisation de celui-ci.*
2. La propriété ou le commerce doit être situé(e) sur le territoire desservi par la MRC de Charlevoix.
3. Le composteur doit :
 - ✓ Permettre le compostage en aérobie (c'est-à-dire en présence d'oxygène);
 - ✓ Être muni d'un couvercle;
 - ✓ Ne pas avoir de fond (pour permettre un contact direct des matières avec le sol);
 - ✓ Avoir été acheté neuf, au Québec et dans l'année courante;
 - ✓ Être installé à l'adresse indiquée à la **section 1** du formulaire;
 - ✓ Ne pas avoir été préalablement subventionné par un autre programme.
4. Un maximum de deux composteurs domestiques seront subventionnés par le programme, par immeuble.

Préparation des documents nécessaires

- Une preuve de résidence ou de localisation du commerce dans la MRC de Charlevoix;
- Une preuve d'achat (facture originale ou copie de la facture);
- Une photo du composteur, installé sur le terrain de la résidence ou de l'immeuble;
- Le formulaire, dûment complété et signé.

Une copie de ces documents doit nous être acheminée par courriel, par la poste ou en personne. Une fois tous les documents reçus et vérifiés, un chèque de 35 \$ sera remis en personne ou envoyé par la poste au demandeur de la subvention.

Il est possible qu'un employé ou un mandataire de la MRC de Charlevoix effectue une vérification du composteur et valide les conditions d'admissibilité. S'il s'avère que des informations erronées aient été transmises, un remboursement pourrait être exigé. Il en va de même si le composteur n'est pas localisé à l'adresse indiquée sur le formulaire ou s'il est utilisé à des fins autres que le compostage domestique.

La MRC de Charlevoix se réserve le droit de mettre fin au programme sans préavis.

Section 1

Les informations ci-après doivent être celles du demandeur.

Date : _____

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

J'atteste que ces informations sont véridiques et complètes. J'accepte également toutes les conditions et les modalités mentionnées dans le formulaire.

X

Propriétaire du composteur domestique

Section 2

Dans le cas où le demandeur n'est pas propriétaire de l'établissement, le propriétaire doit compléter cette section, comme spécifié à la condition d'admissibilité no.1.

Nom et prénom : _____

Je confirme être propriétaire de l'établissement se trouvant à l'adresse mentionnée à la section 1 et j'autorise _____ (nom et prénom du demandeur) à installer un composteur domestique sur le terrain de ladite résidence.

X

Propriétaire du bâtiment